L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 MAI 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, propriétaires - éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 8 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—le droit à l'occupation de la maison et de ses dépendances, connues sous le nom de "Hôtel des Planteurs" située à l'angle des rues Julia et des Magasins.

Par P J Seuzeneau, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles—une magnifique résidence de famille située rue Villeré, dans l'îlet borné par cette rue et celles Columbus, Planchy, St-Bernard et LaHarpe.

Par C E Fortier, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles—la moitié indivise d'un îlet de terre dans le Troisième District, à la place généralement connue sous le nom de "Pandely's Race Course."

Par S Goinard, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles—Un lot de terre formant l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Tremé, avec maison.

Par C E Girardey & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—une bonne et agréable résidence en briques, à deux étages, avec attique, au coin des rues Ste-Anne et Tremé—Aussi, des propriétés dans le Quartier [illegible] et le Deuxième District, à savoir: deux maisonnettes sur la rue Ste-Marie, et une jolie maison cottage avec deux terrains; et deux terrains avec une jolie maison cottage, rue St Philippe, entre Galvez et Miro. De plus, à 10 heures et demie, au [illegible] de son bureau Passage de la Bourse, 75 barillets blanc de céruse.

Par Francis Fernandez, à sa salle d'encan, au coin des rues St Louis et Chartres—marchandises sèches, bonneterie, chapeaux, articles de fantaisie, etc.

Par E Roger & Co., à 10 heures, à leurs salles d'encan, 45 et 47 Ilet la Levée—[illegible] des bottes, souliers, [illegible] chapeaux, de [illegible] et de paille.

Par [illegible]—marchandises sèches et linge fait.

Par Eug. Tremé, à 11 heures, au No 95 rue Vieille-Levée—[illegible] de la barque Russell.

Par D E Morphy, à 10 heures, au No 47 de la rue des Magasins—une [illegible] de tabac de Connecticut, en feuilles—Aussi, 245 caisses d'articles divers [illegible].

Par Montgomery, Bro. & Co., aux écuries de P. Lisel, rue Gravier, à 10½ heures—De beaux chevaux de selle et de harnais, par paire et seuls, beaux mulets d'exploitation et de ville, jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c. Et à leur salle d'encan, rue du Camp, à 11 heures—Un assortiment général de meubles, tableaux, gravures, tapis, batterie de cuisine, &c.

Par J. Dépré, Jr, aux écuries de Mr Elliott, coin Gravier et Baronne—des chevaux appareillés, de trait et de monture.

Par O Valeton, à midi, à l'ancienne grande cour d'encan, rue de la Commune, presqu'en face de la rue du Bassin—chevaux, mulets, [illegible], drays, buggies, voitures, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 32 de la rue de Chartres—quincaillerie, articles de fantaisie, marchandises sèches, parfumeries, etc.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Habillements de printemps et d'été, lingerie, chapeaux.

Achetez vos confiseries et chocolat chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 195 ... Rue des Remparts ... 195

ATTENTION!

Le shérif procédera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication du droit d'occupation de l'Hôtel des Planteurs, situé à l'angle des rues Julia et des Magasins, Premier District.

Voir aux annonces.

Marchandises sèches à l'encan.—Nous appelons l'attention spéciale du commerce sur la vente de MM. Hoffman, Marks & Co, qui procéderont ce matin à deux ventes importantes, l'une de quincaillerie, l'autre de marchandises sèches. Ces deux ventes sont importantes et présentent certainement de nombreux avantages aux acheteurs. [illegible] car très probablement ils ne rencontreront pas de sitôt une semblable occasion.

M. D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des négociants et des grocers sur la vente de 845 boîtes de viandes et de fruits conservés, salaisons, liqueurs, pickles, etc., qu'il doit faire ce matin, à 10 heures, rue des Magasins No 47, sans aucune réserve. Voyez l'annonce.

Quincaillerie et Articles de fantaisie à l'encan.—MM. Hoffman, Marks & Co, vendront, aujourd'hui samedi, à dix heures, à leurs salles d'encan, au No 32 de la rue de Chartres, 700 lots de quincaillerie, comprenant un stock général de marchandises bonnes pour le commerce de la ville et de la campagne; et 600 lots d'articles de fantaisie, marchandises sèches, bonneterie, etc., [illegible] le tout sans aucune réserve.

La Politique du Laissez-Faire.

Les nouvelles que nous avons publiées hier, de Washington, semblent indiquer que la nouvelle administration a résolu d'appliquer aux affaires cubaines la politique du laissez-faire. Cela nous explique la recommandation faite à M. Motley, ministre à Londres, de laisser dormir les réclamations dites de l'Alabama. Les Etats-Unis ne pouvaient, décemment, insister sur ces réclamations au nom d'une certaine théorie sur les devoirs de la neutralité, et, en même temps, agir dans un sens tout contraire à l'égard de l'Espagne.

Le droit des gens est sujet à bien des interprétations différentes, parce qu'il se compose de coutumes, d'usages et de traditions plutôt que de règles écrites. C'est un droit variable suivant les temps, suivant les lieux et suivant le degré de civilisation des peuples auxquels il s'agit de l'appliquer, car la réciprocité joue un grand rôle dans cette application. Mais une nation doit éviter de se donner un démenti à elle-même, en apportant dans sa politique extérieure deux poids et deux mesures, et cela dans le même moment. Un intérêt grave fait souvent passer par-dessus les principes, et les contradictions n'arrêtent pas toujours la diplomatie; il ne faut pas, cependant, qu'elles soient trop flagrantes.

Si la Grande Bretagne s'est montrée souvent peu scrupuleuse dans sa manière d'interpréter le droit des gens, les Etats-Unis, qui tiennent de leur mère-patrie certaines traditions d'égoïsme, n'ont rien à lui reprocher sous ce rapport. Ils avaient, depuis longtemps, émis cette théorie commode qu'un gouvernement neutre n'est tenu à faire respecter la neutralité par ses nationaux qu'en appliquant simplement, par les moyens ordinaires, les lois locales à ce sujet. Ils admettaient que, dans un pays où le commerce des armes est libre, il est licite aux citoyens de vendre des armes et munitions de guerre, même des navires, à l'un ou à l'autre des belligérants. On allait même jusqu'à dire que le gouvernement restait lui-même, pouvait user de ce droit.

Or, dans la guerre de sécession, le gouvernement anglais n'avait pas été jusque là; il s'était borné à laisser ses nationaux trafiquer avec les fédéraux et les confédérés à leurs risques et périls, et les Etats-Unis ont dû aux manufactures anglaises la majeure partie de leurs armes et munitions pendant les deux premières années de la guerre.

C'était, donc, une théorie nouvelle et contraire aux précédents des Etats-Unis que celle sur laquelle M. Seward prétendait établir la responsabilité de l'Angleterre pour les déprédations commises par l'Alabama. On eût compris une déclaration de guerre basée carrément sur le prétexte que les Anglais, en témoignant des sympathies aux confédérés, s'étaient rendus coupables d'un mauvais procédé envers l'Union, mais on avait le droit de trouver étrange la présentation de cette facture de dollars et de cents, fondée sur la négligence que le gouvernement anglais aurait mise à empêcher les navires de guerre construits par M. Laird de prendre la mer. C'était pousser un peu loin l'interprétation des obligations internationales; c'était créer un précédent qui pouvait avant peu être retourné contre les Etats-Unis.

A vrai dire, dans une république où tout change au bout de quatre ans, administration politique et principes, les précédents n'embarrassent guères, et on les met sans gêne à l'écart, sauf à les reprendre, si besoin est, plus tard. Tout ce qu'avait fait M. Seward a donc été considéré comme non avenu par la nouvelle administration. L'envoyé fédéral à Londres a reçu ordre de laisser sous la remise le dada des réclamations de l'Alabama, et les Etats-Unis sont revenus à la politique plus commode du laissez faire en matière de neutralité, en vue de son application à la question cubaine, et en vertu de cette règle de la diplomatie qu'en intérêt d'actualité doit primer ceux qui ne sont encore qu'à l'état d'éventualités.

On a pu voir, dans nos dépêches, de quelle façon large et élastique le gouvernement fédéral entend pratiquer la neutralité. Il n'arrêtera que les expéditions qui seront ouvertement annoncées pour l'île de Cuba; il ne se croira pas le droit de s'enquérir de la destination secrète des autres. C'est exactement ce qu'a fait l'Angleterre à l'égard des navires confédérés. Cette interprétation de la neutralité, il faut le reconnaître, convient bien mieux aux intérêts de la politique américaine. Les circonstances exceptionnelles qui ont permis de trouver contre les Etats-Unis cette manière de voir ne se présenteront probablement pas de longtemps, tandis qu'en cas de guerre européenne, les Américains seront parfaitement à l'aise pour soutenir indirectement l'un ou l'autre des belligérants ou pour trafiquer avec les deux parties, en se couvrant du précédent de l'Angleterre à leur égard. Ce revirement de politique dénote une certaine habileté, et il est plus à redouter, dans l'avenir pour le gouvernement anglais que l'assistance qui eût pu être apportée dans une demande de règlement pour les réclamations de l'Alabama.

Le PALM SOAP de A. Billaud, dont S. Hesse est l'agent, est l'un des meilleurs savons fabriqués aux Etats-Unis. 2

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La troupe italienne continue à attirer beaucoup de monde à l'opéra. Il y avait hier soir une très belle chambrée. Ce soir, la troupe qui doit partir dimanche pour Memphis où elle est attendue, donnera une seconde représentation du Barbier de Séville.

Dimanche, la troupe française donnera la seconde représentation de l'Africaine, et le succès de jeudi soir nous permet d'espérer qu'il y aura salle pleine.

MATINÉE MUSICALE ET CONCERT D'ADIEU.—Mademoiselle Marie Hasselmans, première chanteuse légère du Grand-Opéra, se propose de donner, le dimanche 16 mai, avec le concours des artistes de l'Opéra, une matinée musicale ou concert d'adieu, dans la Salle Allemande de la rue Bienville. Nous nous empresserons de faire connaître le programme de cette petite fête musicale qui, nous l'espérons, sera à la fois brillante et fructueuse.

OLYMPE.—Nous croyons qu'un grand nombre de nos lectrices ont déjà eu la curiosité d'aller rendre visite au nouveau magasin que vient d'ouvrir, il y a quelques jours, cette reine de la mode dont le goût reste toujours jeune et dont l'amabilité ne se dément jamais. Nous n'avons rien vu aux Etats Unis, en fait d'établissement de ce genre, qui puisse rivaliser avec celui de madame Olympe. On est frappé, en y entrant, de l'élégance et du style à la fois riche et simple qui caractérise l'appartement du rez-de-chaussée, appartement qui tient autant du salon que du magasin. On y reconnaît de suite le cachet et le bon ton parisien. L'ancienne maison dorée a été transformée comme par un coup de baguette magique. Un élégant vestibule sert de pièce d'entrée au salon qui occupe toute la profondeur du bâtiment. Les tentures, les vitrières, les ornements, les glaces, tout est en parfaite harmonie, et, en admirant le bon goût qui a présidé à l'arrangement général et aux moindres détails, on est assuré que le même discernement sera appliqué au choix des articles destinés à être soumis à l'appréciation des élégantes visiteuses de l'établissement. Madame Olympe est maintenant installée d'une façon tout à fait grandiose, et en visitant ses salons du premier étage et ses ateliers de modes et de couture, nous avons pu nous convaincre que sa maison peut marcher de pair, sous tous les rapports, avec les premières maisons de Paris.

Si vous voulez avoir un grand débit de soda servez-vous du sirop manufacturé par E. Turpin, No 93, Vieille Levée.

La GRAISSE pour les roues, fabriquée à la Nile-Orléans par J. Mackie, est meilleure et moins chère que toute autre. S. Hesse, agent, 3, rue Tchoupitoulas. 2

Nouvelles d'Europe.

Nous avons avons reçu hier soir une malle d'Europe allant jusqu'au 20 avril.

L'approche des élections a donné lieu dans la presse, à une polémique très rare, dont nous avons déjà parlé. La Liberté a dit que M. Robert Mitchell, de la Patrie, allait se battre en duel, à Caprera, avec M. Anatole de la Forge, du Siècle. Ce dernier lui répond:

"L'écrivain aux abois, qui s'occupe peu de ces petits détails qu'on nomme politesse et savoir-vivre, a imaginé une histoire de duel entre le rédacteur de la Patrie et l'un de nos collaborateurs, et il a mêlé à cette lourde plaisanterie un nom respecté entre tous.

"Les honnêtes gens mystifiés par ce canard doivent bien se prendre un peu à leur naïveté. Ils n'y auraient pas cru s'ils l'avaient lu dans la Tintamarre. Pourquoi donc font-ils à ce journal l'injure de le croire moins sérieux que la Liberté.

D'un autre côté, M. Anatole de la Forge a adressé à M. de Girardin la lettre suivante:

"Monsieur,

"Avant de répondre dans le Siècle à vos injures, je viens vous demander si vous entendez vous abriter derrière le prétexte de la mort de Carrel pour ne jamais donner satisfaction, les armes à la main, aux honnêtes gens que vous insultez dans le journal dont vous êtes l'unique propriétaire.

"Après votre article de ce soir, je crois avoir le droit de réclamer une réparation de ce genre, et je vous prie de me faire connaître vos intentions.

"ANTOINE DE LA FORGE."

M. de Girardin a répondu par une lettre dont voici la partie essentielle:

"Des balles de pistolet ou des coups d'épée n'ont jamais été des raisons et n'ont jamais éclairci aucune controverse.

"Vous avez dans les mains la même arme que moi; j'ai la même arme que vous; servez-vous de la vôtre comme je me sers de la mienne.

"Toutefois, s'il vous plaît de régler ce duel à la plume, je consens volontiers à ce que nous nommions chacun deux témoins qui jugeront lequel, de vous ou de moi, aura soutenu plus ou assez profondément touché son adversaire pour qu'il y ait lieu de déclarer que le débat doit s'arrêter et que la vérité est satisfaite.

"Préférez-vous que nous prenions chacun une rame de papier, une bouteille d'encre, une botte de plumes, et que le combat ne finisse, qu'après entier épuisement des plumes, de l'encre et du papier?

Choisissez!

"ÉMILE DE GIRARDIN."

On voit donc que tout se terminera par une effusion d'encre. Il faut s'en féliciter.

On lit dans le Moniteur d'Alexandrie:

"On nous assure que S. M. l'impératrice des Français a fait demander à M. de Lesseps pour quelle époque il serait possible au yacht impérial l'Aigle de traverser l'isthme de Suez.

"Si la nouvelle est exacte elle confirmerait l'espoir, déjà exprimé, de voir S M Eugénie en Egypte lors de l'inauguration de l'isthme de Suez.

L'agriculture et l'industrie ont donné lieu hier à des discussions savantes et surtout passionnées au Corps législatif.

Après d'excellentes observations de M. de Dalmas sur les chambres de commerce, M. Larrabure a résumé quelques-uns des résultats de l'enquête agricole. M. Larrabure n'aime pas les grandes agglomérations. Il accuse les villes, et surtout Paris, d'enlever aux champs leurs travailleurs, attirés dans la capitale par l'appât des gros salaires, et de leur enlever aussi leurs capitaux, qu'on emploie à des travaux inutiles et dispendieux.

MM. Guillaumin et Josseau voudraient la création d'une direction générale de l'agriculture, avec entrée au conseil d'Etat.

M. de Vansé réclame un nouveau développement de l'enseignement agricole.

Tous ces amendements sont rejetés pour cause d'économie.

C'est alors que s'engage la vraie bataille. Il s'agit—on le devine déjà—les traités de commerce et de la situation des industries du Nord. MM. Buffet, Kolb-Bernard, Thiers, Brame, Pouyer-Quertier, sont venus tour à tour se faire organes passionnés, souvent éloquents, presque toujours amers, des plaintes de leurs commettants. M. Thiers surtout s'est laissé aller à un emportement qui a amené dans la Chambre un véritable orage, quand il s'est écrié, en s'adressant au gouvernement:

"Votre liberté économique ressemble à votre liberté politique,—elle n'est qu'une comédie."

M. Gressier a presque seul tenu tête aux défenseurs du système protectionniste. Il a fait preuve de beaucoup de sang-froid, en maintenant le débat sur le terrain exclusivement économique.

Deux incidents fâcheux ont marqué la fin du discours de M. Thiers. M. de Forcade la Roquette, avec ses grâces nouvelles, ayant interrompu l'orateur: "M. le ministre de l'intérieur, a répondu M. Thiers, était autrefois fort doux et fort courtois." Ensuite M. Thiers ne se contenant plus: "Votre prétendue liberté commerciale, s'est-il écrié, est comme votre liberté politique, une comédie." Là dessus, étonnement, trouble. Le président parle de rappel à l'ordre; il emploie le mot malheureux de prince disciplinaire; M. Thiers proteste et en appelle à l'opinion publique.

Un seul fait nouveau est à signaler dans les péripéties de la question belge: M. Gressier devait rédiger la contre-proposition du cabinet des Tuileries, et l'on croyait que M. Frère-Orban quitterait Paris pour aller conférer avec ses collègues de Bruxelles. Les journaux officieux sont donc obligés de convenir que l'on est plus loin que jamais d'une solution.

"L'opinion publique, dit la Patrie, se demande comment, malgré l'esprit de conciliation qui anime les deux parties, on parviendra à s'entendre, puisque le ministère belge prend exactement pour point de départ les idées qui ont présidé à la rédaction de la loi du 23 février, cause de l'incident." Il est clair que si le gouvernement français demande aux ministres belges de fouler aux pieds une loi qui a été votée par la presque unanimité des deux Chambres de Bruxelles et de forfaire ainsi à leurs devoirs, il n'a aucune chance d'arriver à une transaction. Dans les pays libres, comme la Belgique, les décisions du Parlement sont une règle inviolable de conduite pour le pouvoir exécutif. Les journaux officieux de Paris, en somment le cabinet de Bruxelles de contrevenir aux clauses d'une loi solennellement votée ont entrepris une déplorable campagne et une campagne qui ne pourrait aboutir, et elle continuait, qu'à un échec humiliant pour notre diplomatie ou à la guerre.

La proposition d'accorder des pensions de retraite aux anciens soldats de la République et de l'Empire ne profitera évidemment qu'aux soldats des dernières campagnes de Napoléon Ier, car on peut affirmer que les survivants des immortelles armées républicaines sont réduits à un nombre des plus restreints. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'Allemagne tout entière s'est émue d'un projet de loi qui semble glorifier des événements qui ne lui rappellent que d'accablantes servitudes et des souvenirs contre lesquels elle a réagi en 1813 avec une énergie toute révolutionnaire. Aussi, la Correspondance de Berlin nous apprend que le parti national-libéral est sur le point de présenter au parlement du Nord, un projet de loi en faveur des volontaires de 1813, qui reposerait sur les mêmes motifs que le projet de loi dont l'empereur des Français a pris l'initiative.

A Florence, la Chambre italienne a commencé hier une discussion assez importante. Il s'agit d'établir la loi qui exempte du service militaire les jeunes gens destinés à la carrière ecclésiastique. Le général La Marmora s'est prononcé pour le maintien de l'exemption, que le général Menabrea a combattu au contraire énergiquement en déclarant, au nom du ministère, qu'il n'y avait aucune passion politique ni religieuse en jeu de la part du gouvernement, mais seulement le légitime désir de faire triompher les principes de justice et d'égalité. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'exemption du service militaire pour les gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique existe en France, et que le projet actuellement en discussion au Parlement italien est un premier pas de fait vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

Londres, 7.—De grosses vols d'armes et de munitions ont été commis dans diverses parties de l'Irlande. On les attribue aux Féniens. La police a reçu ordre de redoubler de vigilance.

Madrid, 7—Tous les amendements aux clauses religieuses de la Constitution ont été rejetés et la Constitution originale, sous ce rapport, est adoptée.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7.—Le dernier morceau de rail du chemin de fer du Pacifique sera certainement posé lundi.

La nomination d'un nouveau ministre pour la mission d'Espagne est indéfiniment ajournée.

Le secrétaire Hoar est revenu.

Grant a reçu une délégation de la Ligue de l'Union de la Virginie, demain.

Le Président a nommé le général Lerrill, de l'Indiana, 2me assistant dans le département des postes. Cela jette par dessus bord le colonel Markland, que le Président avait nommé à cet emploi.

L'affaire de Virginie a été examinée dans le Conseil de cabinet aujourd'hui, mais rien n'a été déterminé sur les votes séparés pour certaines clauses de la constitution ou sur le temps où l'élection devra avoir lieu.

Grant a chargé le secrétaire du Nouveau Mexique d'exercer les fonctions de gouverneur jusqu'à l'arrivée de Crews.

Mme Dr. Mary Walker demande le bureau de poste d'Alexandria.

Le Président a nommé Jos G. Blackwell receveur des deniers publics à Huntsville, Ala.; Geo W. Hendershot?, collecteur du 3me district; Anderson Newkerk, assesseur du 8me district de Levée.

Borie va à Philadelphie, où il demeurera jusqu'à lundi.

Le général Hancock, part pour Dakota, ce soir. Le secrétaire du Trésor achètera un million de cinq-vingt, chaque semaine et à ordonné à l'assistant trésorier, à New York, de recevoir des propositions en conséquence.

Washington, 7—Le secrétaire du trésor a payé aujourd'hui au juge Paschall, avocat pour le Texas, dans l'affaire du Texas contre White Childs et autres, deux des bons d'indemnité compris dans l'affaire.

Paschall a commencé un procès contre la Première Banque Nationale d'ici et d'autres banques, pour de larges montants de ces bons non compris dans le premier procès devant la Cour Suprême. Son intention est de poursuivre, soit en Amérique soit en Europe, tous ceux qui ont converti un de ces bons.

Quelques-uns de ces bons ont été perdus; ils sont inutiles pour les détenteurs d'après la décision de la Cour Suprême, et avec ces détenteurs Paschal est autorisé à transiger.

Nouvelles Diverses.

San Francisco, 7—De grands préparatifs ont été faits à Honolulu pour étouffer une conspiration de Coolies pour tuer leurs patrons.

Un train de plaisir pour l'extrémité orientale du chemin de fer du Pacifique avec les commissaires, le gouverneur Stanford et nombre de citoyens invités est failli périr au choc d'un arbre tombé en travers de la voie. La locomotive a été démolie.

Hartford, 7—Le Sénat a adopté le 15e amendement par un vote de parti strict.

Marchés européens.

Liverpool, 7 au soir—Coton calme. Mid. 11 5/8 à 11 3/4. Orleans 12. Mais 27 [illegible].

Marchés américains.

New York, 7—Argent très actif mais faible à la clôture à 7 p 0/0. Escompte 8 à 10. Sterling 109 1/2. Or, très actif dans l'après-midi. Il a touché à 139 1/4. Transactions énormes. Le marché cependant, s'est modéré un peu et la dernière cote a été 138 3/4. Actions animées avec une tendance à la baisse.

New-York, 7, au soir—Coton ferme. Ventes 2100 balles. Mid. 28 3/4. Sucre ferme. Porto-Rico 12 à 12 1/2. Muscovado 11 1/2. Mélasse moins active. Nouvelle-Orléans 75 à 80. Café calme. Fret ferme.

New York, 7, au soir—Fonds du gouvernement faibles. 5 20, 117 1/2. 10, 107 1/2. Louisiane 73. Levée 69 1/2.

Mobile, 7—Reçu, pendant la semaine, 2188 balles de coton. Stock 33750. Vendu pendant la semaine 4825. Vendu, aujourd'hui, 200 balles. Bas mid. 25 1/4. Marché calme. Reçu, aujourd'hui, 33 balles.

Memphis, 7—Coton calme. Bas Mid. 26 1/2. Ventes 456 balles. Reçu dans la semaine 1949. Exports 5787. Stock 15,749.

Cincinnati, 7—Farine et grains sans changement. Whisky 93. Porc 31. Bacon 13. Graisse 18. Jambons 18.

St Louis, 7—Farine superfine $1. Mais [illegible]. Avoine 65. Whiskey 89. Sucre 12 à 12 1/2. Mélasse 75 à 80. Porc 31.

Chicago, 7—Farine superfine $3. Mais 56. Grande-vie 91. Mélasse $1.

Louisville, 7—Farine superfine 5 50. Mais 65. Porc 31. Jambons 17. Sucre 14 1/2. Mélasse 80. Vendu 200 b. de tabac.

Nouvelles des rivières.

St Louis, 7—Le fleuve baisse lentement.

Louisville, 7—La rivière monte avec 12 pieds et 4 pouces d'eau dans le canal. Descendent, le R. E. Lee, l'Argosy et le Louisiane, pour la Nlle Orléans.

Vicksburg, 7—Descendent, le Louisville à 5 heures hier soir, le Bismark à 1 et le Stradler à 2 P. M. aujourd'hui. Montent le Kellogg avec barges et le Mary Houston. Le fleuve monte très lentement.

Memphis, 7—Temps clair et frais. Le fleuve baisse. Partis, le Marble City, pour St Louis; le Cora, pour Cincinnati et le Magenta, pour la Nouvelle Orléans.

Nouvelles des Passes.

Passe à Loutre, 7, 3 h. P. M.—Arrivé, le steamer Alliance, de la Havane.

Passe du Sud Ouest, 7, 6 h. P. M.—Arrivés, le steamer Lord Lowell, en 60 heures de la Havane, avec fruits, sucre et passagers; le Talbot, de Galveston; le schooner Challenger, en 8 jours de Utilla, avec des fruits. Pas de départs.

(Dépêches d'hier soir.)

La Havane, 6—Les insurgés brûlent toujours les plantations autour de Sagua La Grande, Remedios et Santiago de Cuba.

Vingt marins des monitors péruviens sont arrivés. Ils seront envoyés à la Nouvelle-Orléans par le consul américain. Marchés sans changement.

Londres, 6—A la Chambre, ce soir, le gouvernement a dit que des instructions avaient été envoyées au ministre anglais à Madrid, à propos de Mary Lowell, mais qu'on ne pouvait les rendre publiques.

L'amendement conservateur à la concession Maynooth, dans le bill sur l'Eglise d'Irlande, a été rejeté. Majorité du gouvernement 12[illegible].

Richmond, 6—Les deux partis se préparent à faire une campagne active. Jas. H. Platt Jr., du parti de Wells, a été nommé à l'unanimité par la convention de Petersburg, pour le Congrès, dans le second district.

Chas. W. Butler a été accepté pour l'Etat, sur le ticket Walker. Walker et Wells furent tous deux des hommes éloquents dans l'Etat.

Une convention d'Etat d'hommes de couleur se rassemblera ici le 27 du courant, pour considérer l'exclusion totale des hommes de couleur de tout emploi de confiance ou de profit et du jury.

Une troupe d'émigrants hollandais est arrivée aujourd'hui pour l'intérieur.

Un des hommes accusés d'avoir tué Holmes, à la maison de cour de Charlotte, a été arrêté et les autorités sont à la recherche des autres.

New York, 7—L'Arizona, parti d'ici le 1er mai pour Aspinwall, est revenu avec son arbre de couche cassé.

Hâvre, 7—Coton plus ferme à l'ouverture.

Liverpool, 7, 2 P. M.—Coton plat, mid. 11 5/8 à 11 3/4. Orléans 12. Tissus et filés de Manchester lourds.

Washington, 7—Le bureau de poste de Savannah a été fermement disputé. Cresswell a sans aucun doute nommé Simmes, mais le Président a refusé de le commissionner.

Il paraît que Sumner et d'autres extrémistes veulent remplir de nègres les emplois fédéraux de la Géorgie, reprimandant ainsi la Législature de Géorgie qui les a expulsés. On dit que Clift s'oppose vivement à la nomination de Simmes et que d'autres Géorgiens distingués repoussent la nomination comme nuisible.

La cour martiale de Dyer s'est ajournée. La décision est inconnue, mais l'exculpation de Dyer est assurée.

Alexandrie, 7—Le général Lee est parti ce matin pour Lexington.

New-York, 7—Or 137. Louisiane 74 1/2. Levée 69 1/2.

Londres, 7—Dans l'affaire des Etats-Unis contre Celia Mellica?, le chancelier a déclaré qu'aucun effort n'avait été fait par le plaignant pour montrer que l'argent ou les marchandises appartenant aux Etats-Unis sont à lui comme successeur du gouvernement confédéré. Jugement pour le défendeur avec dépens.

Madrid, 7—Une conspiration carliste a été découverte à Barcelone. Trente-six arrestations ont été faites et d'importants papiers ont été saisis. Beaucoup d'officiers de l'armée sont impliqués dans cette affaire.

New-York, 7—Coton calme et ferme, [illegible] 29 3/4. Fret décidément plus ferme.

Havane, 6—Des nouvelles de Mexico jusqu'au 30 rapportent que les troupes ont été envoyées pour supprimer la révolution dans l'Etat de Guerrero, et des combats ont eu lieu.

Le mécontentement contre le gouvernement de Juarez s'étend dans le pays. Il y a danger de sécession dans les Etats du Nord. Ce mouvement paraît devoir réussir.

Dans la lutte politique entre le gouvernement et l'opposition, on s'adresse mutuellement des reproches de corruption. Des gardes sont placées à la porte des résidences des ministres dans la crainte d'assassinats.

TEMPERATURE—7 mai 1869.
THERMOMÈTRE de C. DORANES, OPTICIEN.
No 115, rue du Canal.

8 heures A. M.	72	degrés.
12 " A. M.	76	"
3 " P. M.	79	"
6 " P. M.	77	"

CHRONIQUE LOCALE.

LE SEMMES GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA LOUISIANE ÉTAIT-IL UN GOUVERNEMENT LÉGAL?—Cette question a été dernièrement décidée négativement par la Cour Suprême de la Louisiane, dans l'affaire de juri de police de la paroisse de Jefferson, contre les héritiers Barthe et autres. C'est un des brillants arrêts de ce haut tribunal devenu fameux par des décisions semblables. Mais un tribunal supérieur à la Cour Suprême de la Louisiane pense justement le contraire et a déclaré dans le procès des bons du Texas que les gouvernements provisoires établis dans les Etats du Sud, et en vigueur depuis 1864, jusqu'à l'établissement des gouvernements permanents en 1868, étaient sous tous les rapports des gouvernements valides et ils ont été ainsi reconnus par tous les départements du gouvernement des Etats-Unis. Naturellement, cela tranche la question et le petit manifeste de droit de la Cour Suprême de la Louisiane est noyé dans le puissant décret de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Nous avons en communication des moyens de droit qui ont été invoqués pour obtenir la permission de plaider à nouveau. Ces moyens sont déduits avec une logique et une habileté rares, mais nous craignons que le talent de MM. Edward Bermudez et Henry D. Ogden, avocats des défendeurs, échoue devant l'obtention d'une cour qui s'est prononcée déjà, bien que ses conclusions, dans cette affaire, aient été erronées.

CONVENTION COMMERCIALE.—Voici la liste nominale des délégués de St Louis, arrivés hier dans notre ville: Le Lieut gouv. E O. Stannard, président de l'association de grain de St-Louis; le major L R. Shryrock, président du bureau de commerce de St-Louis; Chauncey L. Filley, ex-maire de St Louis; J T Pratt, représentant le Times de St Louis; T. Dimmock, représentant le Republican de St Louis; Myron Colony, représentant le Democrat de St Louis; S. Pulitzer, représentant le Westliche Post de St Louis.

VENTE D'IMMEUBLES.—La fameuse plantation de Belle-Vue, située sur cette rive du fleuve et sur les confins des paroisses Jefferson et St-Charles, a été vendue hier par M. J. Holtz, à M. Fitz, pour la somme de $100,000. Ce prix là prouve que les terres en Louisiane ne se donnent pas pour rien, surtout les terres à sucre, et que pour les avoir il faut les bien payer.

ASSOCIATION MÉDICALE AMÉRICAINE.—Ce corps a tenu hier sa dernière séance, sous la présidence du Dr Baldwin qui s'est acquitté de sa mission d'une manière fort digne.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

"Résolu que les remerciements de cette association sont justement dûs et sont offerts au président pour la courtoisie et la bienveillance uniformes avec lesquelles il a présidé aux délibérations de l'assemblée et au comité d'arrangement, aux médecins et citoyens de la Nouvelle Orléans pour l'hospitalité généreuse et la bienveillance fraternelle avec lesquelles nous avons été reçus et traités pendant notre séjour en cette ville, avec l'assurance que le souvenir de cette visite sera parmi les plus brillants et les plus durables de notre vie.

"Résolu que nous présentons aussi nos remerciements aux différentes compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur qui nous ont si libéralement fourni des moyens de transport, et à la presse quotidienne pour son assistance effective en rapportant les délibérations de cette assemblée."

Ces résolutions ont été acceptées avec enthousiasme, les membres votant debout comme marque de respect.

Après divers rapports des sections et après l'action de la convention sur ces rapports, l'assemblée s'est ajournée au second mardi de mai 1870, à Washington, district de Colombie.

Le président a prononcé une adresse d'adieu qui a été fort applaudi; après quoi, les membres, quittant la salle, sont allés s'embarquer sur le steamer Laura, pour se rendre à l'habitation Lawrence, à une vingtaine de milles au-dessous de la Nouvelle Orléans.

NOYÉ.—Le corps d'un jeune garçon blanc, âgé d'environ 15 ans, a été trouvé, hier matin, flottant sur le fleuve, devant la rue Pauline. C'est ce qui amène vers le quai et le coroner a été avertí.

VOL.—Jeudi, vers 2 heures du matin, un vol d'argent et d'effets domestiques, parmi lesquels des pièces d'argenterie et des tableaux, a été commis chez M. Horcomb, au coin des rues Delord et Carondelet. Voleurs inconnus.

CREVASSE.—Une crevasse s'est déclarée, hier, sur l'habitation Villeré, à 15 milles au dessous de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve. La brèche avait plusieurs pieds de profondeur. On pense pouvoir la boucher parfaitement en se mettant à l'œuvre sans délai.

AFFAIRE WICKLIFFE.—C'était hier le jour des plaidoiries. La vaste salle est comble. On y voit des gens de toutes les classes et de toutes les couleurs. Le silence est profond. L'audience est ouverte. L'avocat parlant seule et on entend à merveille. L'avocat de district Luzenberg et W. H. Hunt pour la poursuite et MM Semmes, Field, Castellanos et Bernos pour la défense. Le gouverneur Warmoth est présent. Il n'y a pas manqué une seule audience.

La séance est ouverte à 10 heures. Les jurés répondent tous à leurs noms. En voici la liste:

Messrs Butler, Louis H. Perret, James H Farey, William Murphy, Auguste Reemer, Saml Morris, Henry Spindler, Henry Ferguson, David Harris, W. W. Davies, John Miller et George D. Geddes.

Sept sont blancs et cinq sont de couleur.

L'avocat de district ouvre la discussion pour l'Etat. Il commence par féliciter le jury sur la promptitude avec laquelle il a été formé, et à ne pas oublier que la défense n'a fait entendre aucun témoin. Il dit le statut sur les devoirs de l'auditeur. Lui seul est autorisé à tirer des warrants sur le trésor. Il rappelle tous les faits comme ils ont été prouvés et montre la disparition des bons et des coupons; il dit qu'un warrant dans le registre a non seulement été barré mais encore effacé de manière à ce qu'il fut illisible et à la découverte de la fraude impossible.

Un acquittement dans de telles circonstances constituerait une farce et il s'en rapporte à l'intelligence du jury pour la conviction.

Le col. Field ouvre l'argument pour la défense. C'est une affaire d'un intérêt plus qu'ordinaire, dit-il; la force qui soutient la poursuite prouve assez. En ce l'intérêt, est-ce le patriotisme qui produit ces manifestations? Est-ce la curiosité ou la sympathie qui fait exister tant de gens au procès d'un homme qui a été menotté par une garde prétorienne et privé de ses droits comme officier et comme citoyen? Dans quel pays est-on vu l'Exécutif faire acte de présence et d'assistance pour la poursuite d'un de ses administrés et un grand officier de l'Etat!

Le colonel Field, en réponse à l'avocat de district, repousse l'idée que la poursuite a droit à une condamnation ou que l'acquittement serait une farce, vu que la défense ne repose qu'avec sur la déposition des témoins à charge. Il dit que la clause pénale, dans l'acte de 1855, relative à l'auditeur, a été rappelée par la 6e section des statuts, concernant les "crimes et offenses."

Parlant de la, le colonel Field soutient qu'il n'existe pas de pénalité pour l'offense telle qu'elle est alléguée contre le prévenu. Il dit que l'opposition est de mode commune pour la révocation de l'auditeur, et que c'est cela qu'une affaire civile pourrait être instituée contre lui. Il cite l'impeachment du président Johnson comme autorité dans l'espèce.

Le colonel Field tend évidemment à montrer que toute la poursuite est une conspiration pour priver l'accusé de son office. L'avocat passe en revue les dépositions et conclut en appelant l'attention du jury sur la règle à suivre relativement au doute sur la culpabilité. Le colonel Field a produit de l'impression.

M. Castellanos dit que la plaidoirie de son confrère a presque épuisé tous les points. Il dit que la manière dont les charges ont été proférées contre l'accusé a été oppressive et abusive. Aucune preuve ne vint du Grand Jury, comme avocat du prisonnier il n'a pu avoir communication de papiers ni même de la liste des jurés, comme si la défense voulait les corrompre. Il appelle l'attention du jury sur le fait que la cour a été gardée par la police, postée de manière à épier tous les mouvements des avocats. Cette police a même demandé aux officiers de la cour les clés de la balustre.

M. Hunt dit que tout cela ne fait rien à l'affaire, et que de reste rien de cela n'est prouvé.

M. Castellanos—Ces choses sont vraies et les jurés peuvent s'en assurer eux-mêmes en regardant autour d'eux. Niera-t-on aussi la présence du gouverneur donnant ses conseils à l'avocat de la poursuite?

M. Castellanos dit que l'acte de 1855 sur les devoirs de l'auditeur n'existe plus. Alors l'office était la création d'un décret législatif, maintenant c'est la création d'une clause constitutionnelle. Les erreurs d'office ne constituent pas un crime, pas plus que les corrections d'erreurs. Le trésorier a mal fait de payer un warrant frauduleux et cependant, il n'est coupable d'aucun crime.

M. Castellanos nie certains mots rapportés par M. Lynch, et dit que ce témoignage de M. Campbell est en contradiction avec celui de M. Lynch. Le conflit de ces dépositions fait naître des doutes tels que la cause de la poursuite en est annulée. M. Wickliffe avait pu renouveler le warrant d'une manière régulière; mais il a préféré corriger son erreur; et le warrant n'est pas illisible, ainsi que le juré peut s'en convaincre de visu.

M. C. allait faire allusion au gouverneur quand il est arrêté par la Cour, attendu que le warrant de $50,000 pour travaux de levée n'a pas été remis comme preuve. Précisément alors le procès, l'avocat dit que ce n'est pas l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre G. M Wickliffe, mais celle de H. W. Warmoth contre G. M. Wickliffe.

Après la plaidoirie très remarquable de M. Castellanos, la Cour suspend la séance jusqu'à 5 heures.

A la reprise de la séance, M. Semmes commence sa plaidoirie. L'importance de l'affaire, dit-il, exige que tous les avocats soient entendus, bien qu'une plus ample discussion paraisse peu nécessaire. L'accusé paraît devant vous non comme un individu, non simplement comme G. M Wickliffe, mais comme G. M. Wickliffe, auditeur d'Etat. Maintenant qu'est ce que c'est qu'un auditeur? Quels sont les devoirs qui lui sont imposés? Il a à régler les réclamations et à les approuver. C'est au trésorier à les payer. L'auditeur agit comme un juge dans l'intérêt de l'Etat.

M. Semmes lit la loi relative à l'auditeur et se livre à des commentaires fort habiles. Cette cour a le droit de réviser les jugements de l'auditeur, mais elle n'a pas le droit de déterminer si ces coupons sont valablement émis ou non. Beaucoup d'autorités sont citées, et la conséquence est qu'on ne peut attaquer l'auditeur que par l'impeachment. Ici donc finit la poursuite, mais nous devons non seulement acquitter mais justifier, afin que notre client puisse reparaître acquitté devant le public. M. Semmes, avec un talent supérieur examine l'affaire des bons et des coupons et dit qu'étant payables au porteur, M. Richardson ou tout autre pouvait être choisi pour les présenter au payement.

Maintenant où est la preuve que M. Wickliffe a détaché ces coupons? Il faut prouver que ces coupons ont été détachés de bons que nous avions et que nous avons essayé de faire payer.

M. Semmes rappelle les dépositions de MM. Pike et Giffen lesquelles dépositions ne prouvent pas que les coupons aient été détachés par M. Wickliffe avec lequel M. Wickliffe n'a rien eu à faire. L'avocat commente ensuite sur le fait que MM. Oglesby et d'autres, au nom desquels les bons mentionnés par M. Lynch, n'ont pas été appelés comme témoins. Leur absence a été comme l'absence des statues de Cassius et de Brutus dans la procession triomphale relatée par Tacite, leur absence a parlé plus fortement que leur présence.

Qu'est M. Lynch pour qu'on attache tant d'importance à sa déposition? M. Semmes fait ressortir l'incohérence de ses déclarations, comparées à celles de M. Campbell et insiste sur la conspiration ourdie contre l'auditeur. On veut éloigner Wickliffe par la force, ne pouvant le faire par le droit. L'avocat élucide ce qui a été mis en avant par le colonel Field et M. Castellanos.

M. Semmes a été d'une force de logique entraînante et d'une éloquence puissante. Sa plaidoirie a duré un peu plus d'une heure.

M. Hunt parle à son tour pour l'Etat et se livre à beaucoup d'efforts pour établir la culpabilité de M. Wickliffe. Il dit qu'il est libre et qu'il s'adresse aux jurés, non comme un politicien, mais comme un avocat, un membre du barreau jouissant de toutes ses franchises. M. Wickliffe a pris $1980 dans les fonds de l'Etat et cela est prouvé, dit M. Hunt, qui s'applique à défendre le témoignage de M. Lynch. Il commente à son tour les autres dépositions et les fait ressortir à l'avantage de la poursuite.

Il répond à l'argument de M. Semmes que l'auditeur ne peut être jugé par cette Cour, comme une tentative pour surprendre la conscience des jurés. Il soutient aussi que l'auditeur est simplement un officier exécutif sans autorité judiciaire. (Cela est certain, M. Semmes n'a pas voulu dire autre chose. Mais ce que M. Semmes a voulu dire, c'est que l'auditeur est un juge pour ceux qui veulent bien se rapporter à lui; ce qui arrive presque toujours dans les réclamations contre l'Etat.) Evidemment M. Hunt n'a pas voulu comprendre.

Il termine en recommandant aux jurés de ne pas sortir de l'affaire de Wickliffe, et de n'y rien mêler d'étranger. Si le gouverneur Warmoth a opprimé cet homme, eh bien! que le gouverneur soit jugé à son tour pour oppression.

Après un résumé de trois quarts d'heure, dans lequel le juge Abell a engagé le jury à écarter toutes considérations politiques, les jurés se sont retirés et sont revenus au bout d'un quart d'heure avec un verdict d'acquittement. L'accusé, en conséquence, a été relaxé et la cour s'est ajournée.

Il reste à savoir comment on disposera des accusations du même caractère, portées contre M. Wickliffe, et qui doivent être appelées ce matin devant la cour.

CHIENS MORTS.—Jusqu'à présent 126 chiens ont été empoisonnés sous l'empire de la dernière ordonnance.

MORT DE MME KENNEDY.—Cette excellente dame, sœur du général Lovell H Rousseau, est morte mercredi soir, chez elle dans cette ville. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui.

FEU.—Le vieux bateau de canal, qui était en réparation dans le chantier de M. Foster, au Nouveau Bassin, en arrière du cimetière de Greenwood, a pris accidentellement feu et a été entièrement détruit.

—Un journal raconte une tentative de suicide par amour.

Mercredi, vers 7 h. du soir, un jeune homme d'un extérieur distingué s'arrêta devant une maison de belle apparence, rue de la Pépinière, et fixa longtemps les yeux sur une des croisées, puis, saisissant sa canne, il en tira une épée qu'elle renfermait et il s'en frappa violemment dans la région du cœur.

Il s'affaissa aussitôt, baignant dans son sang. Un rassemblement se forma, et des sergents de ville, avertis par la rumeur publique, s'emparèrent du blessé, qu'ils conduisirent devant le commissaire de police du quartier.

Questionné, ce jeune homme déclara qu'il se nommait Louis S...., et qu'il était âgé de vingt quatre ans. Il ajouta que sa tentative de suicide, qu'il promit de ne plus renouveler, provenait d'un désespoir d'amour. Sa maîtresse, après avoir dissipé 20,000 fr. qu'il avait péniblement amassés dans le commerce des comestibles, l'avait quitté, dès qu'elle l'avait vu à sec, pour s'attacher à un autre individu, non encore désigné, avec qui elle s'était installée dans la maison dont il vient d'être question.

Louis S.... a reçu immédiatement tous les soins que réclamait son état. Sa blessure, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

LA GRANDE CAVERNE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

* * Nous l'avons parcourue à tâtons pendant plusieurs heures. Je n'ai jamais rien vu de semblable. Les jeux de la nature nous y frappent de terreur, mais l'air y est comprimé, étouffant, et lorsque j'en sortis, j'avais une terrible fièvre qui m'accablait. Le médecin n'avait jamais vu de cas pareil, ses remèdes ne me firent aucun bien. Un désespérait de mes jours. Mme. Nelson, chez qui je demeurais, avait une bouteille de PLANTATION BITTERS (Amer d'Habitation), elle me conseilla d'essayer de ce remède qui, disait elle, guérissait invariablement de la fièvre en frisson, de la débilité, de la dyspepsie. Malgré mon peu de confiance, j'en fis l'essai. En moins de trois heures après l'avoir pris la première fois, la fièvre fut coupée, au bout de deux jours j'étais sur pied et, avant le samedi soir, j'étais en aussi bonne santé qu'auparavant. Je vous en parle afin que vous sachiez comment vous y prendre en cas de fièvre, etc. Je crois fermement que PLANTATION BITTERS m'a sauvé la vie. * * Je vous entretiendrai plus longuement de la caverne dans ma prochaine lettre.

A. J. P.

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins.

4 mai—4 6 8—v. s.

En prenant du soda, demandez du sirop manufacturé par E. TURPIN, 94, Vieille-Levée.

Madame D...., était d'une maigreur effrayante depuis des années. [illegible] la viande et les corps gras; elle avait une constipation opiniâtre, de la dyspepsie, accompagnée de vertiges, et une faiblesse générale. [illegible] Elle prit le Chocolat au Beffer, à la dose de quatre cuillerées par jour, avant et après chaque repas. L'appétit ne tarda pas à se manifester. Nous avons prescrit toujours constaté dans les cas semblables ce retour instantané de l'appétit immédiatement après l'ingestion des premières doses de Charbon. La constipation fut bientôt vaincue, l'appétit revint, l'embonpoint reparut et la malade ne tarda pas à se rétablir complètement. (Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.) No 1

ANCIEN ET EFFICACE.
PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.
LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.
La plus grande découverte médicale du siècle.
Des milliers de malades en ébattent les louanges. Toutes les familles et chacun à visiter au verso.
SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?
Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre en frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vomissements?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous des étourdissements?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée?
ANCIEN ET EFFICACE
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE, il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de FLEMING BROTHERS.
On les vend dans le monde entier.

Les femmes maladives devraient employer l'Amer Anglais (English Female Bitters) pour les femmes.
E. F. B. guérit du prolapsus uteri et de la leucorrhée. Pour l'aberration de la matrice, E. F. B. E. F. B. stimule, fortifie et régularise.
L'English Female Bitters est le grand remède du siècle pour les femmes.
E. F. B. donne de la beauté aux joues, de l'éclat aux yeux et de brillant à l'intelligence.
E. F. B. restaure la nature et soulage.
E. F. B. guérit des maladies de pasteurs [illegible].
Ne désespérez pas, E. F. B. vous guérira; Les médecins du pays font l'éloge de l'E. F. B. qui guérit des maladies de femmes.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de la gravelle et de la goutte.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de l'urine qui dénote l'inflammation.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de l'urine laiteuse.
Le Buchu de Dromgoole & Co est le remède pour les affections des reins et de la vessie.
Il est clairement prouvé que le Buchu de Dromgoole & Co est le meilleur remède et celui qui se vend le meilleur marché.
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la malaria et les fièvres sont les meilleures.
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la maladie de foie sont les plus sûres.
Employez les Pilules de Dromgoole & Co pour la bile.
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la maladie de foie sont d'une efficacité incontestable.
En gros, par WHEELOCK, FINLAY & CO, agents, coin Gravier et Magasin.

Assemblée pour le Commerce de Grains.

UNE assemblée de toutes les personnes intéressées dans le commerce de grains aura lieu, sous les auspices de la Chambre de Commerce, LUNDI SOIR, 10 du courant, à sept heures et demie.

Des discours seront prononcés par des membres de la délégation du Merchants Exchange Association, de la Ville et de la Presse de St Louis, démontrant l'importance vitale pour la Nouvelle-Orléans de se rendre maîtresse du commerce des grains de l'Ouest et du Nord-Ouest, et de la nécessité impérieuse pour nos habitants de donner un accueil cordial et sérieux à toutes les mesures tendant à cette fin.

On espère que tous les membres de la Chambre seront présents ainsi que les citoyens en général.

Par ordre du Président de la Chambre de Commerce. ARTHUR C. WAUGH, Secrétaire et Trésorier.

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE L'ETAT.—[illegible] 7 mai 1869. Une réunion spéciale du comité [illegible] 17 rue Royale. Des affaires importantes devant y être débattues, on s'attend à ce que tous les membres soient présents.

Par ordre du Président. THOMAS STEEL, Secrétaire.

MARIÉ le mercredi 5 mai à 8 heures P. M. par le juge de J P Montamat, M. ALEXANDRE TAFAUREAU, de France, à Mlle CESARINE GONÇEAU, de cette ville.

Décédé à Paris, le 13 avril 1869, CHARLES LAGUAITE, de la Nlle-Orléans.

Décédée hier à 2 heures P. M. à l'âge de dix-neuf mois, CLOTILDE PEREZ, fille de Etienne Perez et de Marie MacKenna. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société Française, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après midi. Le corps est exposé à la demeure de son père, à l'encoignure des rues Bayou et Marais. De la part de son père.

SERVICE FUNÈBRE.

Les amis et connaissances du docteur Jules A. Mathieu, ainsi que ceux de la famille Hepp, sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré en l'Eglise St-Augustin, le samedi 8 mai courant, à neuf heures précises du matin, pour le repos de l'âme de feue Madame JULES A. MATHIEU, née Adèle Hepp.
5 mai—4f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle de Pélican.
ASSEMBLÉE REGULIÈRE MENSUELLE.
LUNDI, 10 mai, à 7½ P. M. précises, au local de l'Association 46, rue St-Louis, près du Passage de la Bourse. La ponctualité est requise.
Par ordre, A. L. TISSOT, Président.
J. L. BARJAC, Secrétaire.

AVIS D'ENCAN.
JOSEPH HOLZ, encanteur, a transféré son magasin d'encan du No 2 de la rue de Chartres à l'angle des rues Chartres et St Louis. Les consignations adressées à lui ou à M. FRANCIS FERNAND—Z seront, comme d'ordinaire, l'objet d'une attention spéciale. Il s'occupera, comme par le passé, de la vente de propriétés foncières, des ventes de succession, des jardins de fort d'actions et obligations, de marchandises sèches, de meubles et de ventes du dehors en général.

AVIS.
QUELQUES hommes ou femmes, connaissant la façon de [illegible] pourront obtenir de l'emploi pendant les mois d'été, en s'adressant immédiatement à D. FOCHELLU, secrétaire de la MANUFACTURE DE GLACE DE LA LOUISIANE, rue Tchoupitoulas, près le Stock Landing.

DEMANDE DE GARDIENNE.
ON demande une femme blanche, ayant de bonnes recommandations comme gardienne d'enfants et à qui l'on donnerait de bons gages. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE.

SAVON de A. BILLAUD.
PALM SOAP en barres et morceaux pressés, STAR SOAP, MANASSAS SOAP.
A vendre par S. HESSE, Agent, No 3, rue Tchoupitoulas.
Aussi GRAISSE pour les roues, RÉSINE, TERÉBENTHINE, HUILE DE RÉSINE, etc.

Cigares de la Havane.
A VENDRE, pour cause de départ, 4000 cigares importés de la Havane, garantis. On les vendra à bon marché pour du comptant. S'adresser rue de la Douane, No 116, de deux à cinq heures de l'après-midi.

Chien trouvé.
Trouvé, il y a environ huit jours, un jeune CHIEN DE CHASSE. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au soussigné, et en payant les frais. CHARLES EDGARD, Rue Tremé 267 entre Bayou et Quartier.

A LOUER.
Une jolie MAISON cottage située dans la rue Amour (continuation de la rue des Remparts), No 416 entre les rues Bagatelle et Union. Elle a quatre chambres, deux chambres au grenier et un vestibule, cuisine et chambres à domestiques dans un bâtiment de fond. Les chars passent devant la porte. Elle sera livrée immédiatement à une personne convenable. S'adresser à E. T. Del Bondio, au No 91 de la rue Poydras.

A. BROUSSEAU & Co.,
7 ... Rue de Chartres ... 17
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et Coco, COUVERTURES de tables et de pianos. STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES d'été émaillées. ÉTOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLÈCHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

E. HEATH.
Marchand d'Articles de Tapisserie, de Tapisserie et d'Etoffes à Rideaux, No. 90 de la rue du Camp.
Stores, Corniches, Franges, Guimpes, Cordes, Glands, Damas, Brocatelle, Peluches, Chintz, Dimity et Etoffes à faire Cris, Mousse, Crin bouclé, Coutils à Matelas, Matelas, Ressorts, Ressorts à Sofas, Chaises et Matelas, Tabourets, Cadres de Tabourets, Cadres, Garnitures, etc.

Compagnie générale Transatlantique.
AVIS.
Le public est prévenu que le steamer DARIEN est parti de la Havane le [illegible] et qu'il repartira d'ici pour le dit port le 13.
Pour fret ou passage, s'adresser à L. GRAND & CO., No 15 rue Carondelet.

Bureau du Surintendant général du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 1er mai 1869.
CHANGEMENT—DEPARTS.
A partir de DIMANCHE, 2 mai, des convois de passagers quitteront la ville à 7 heures du matin et à 5 heures de l'après midi. Et ils arriveront à la Nlle-Orléans à une heure et à sept heures du matin; et des convois de ... T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Demande de Barbiers.
ON demande deux bons ouvriers BARBIERS rue Dauphine No 67, entre Bourbon et Royale, à côté de bons gages ou fortes commissions.

Société de l'Opéra de la N. Orléans.
CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs adoptée le 3 du mois dernier, une taxe de [illegible] [illegible] Alfred Roman, président.

BEN. BUISSON & CO,
181 ... Rue de la Levée ... 181
FACTEUR DE COTON
—ET—
Négociant Commissionnaire,
GALLIER COURT,
6 ... Chambre ... 6

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
No 104 de la Rue du Canal, Nouvelle Orléans, 3 mai 1869.
A une élection qui a eu lieu, à ce bureau le 1er avril 1869, les messieurs dont les noms suivent ont été élus, à l'unanimité, Directeurs pour l'année: P. Marpero, David McCord, M. Pug, S. A. Self, Paul Fourchy, L. F. Generes, D. A. Chaffraix, J. J. Fernandez, B. Wilson, Jos Hey et Abe Ladoire.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Paul Fourchy a été réélu Président à l'unanimité.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Attendu incessamment par les navires: Madras, Emile et Laura, Coromandel, Anne et Alice, de Bordeaux.
385 barriques vin rouge, Beautiran, St Louis, St Estephe, Château-Margaux, Pontilac, Côtes Fermes, des années 1866 67—64.
240 barriques vin rouge Côtes de Fronsac.
12 pipes Cognac (Charente) fine Champagne, Saintonge, bons bois.
4 Fûts Armagnacs.
130 caisses [illegible] Vermouth supérieur, Fruits à l'eau-de-vie, assortis, Fruits au jus, Abricots au jus, Champagne Impérial, Huile d'olive, Cassis.
A vendre au magasin ou sous les clés de la Douane, par V. J. DEJAN, 13 rue de la Douane.

M. Madrara.
A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fait l'ouverture de son magasin de porcelaine et articles de ménage au No 187 de la rue Royale, encoignure Orléans.
M. Madrara ayant été en Europe a pu choisir des marchandises des meilleures manufactures de France, d'Angleterre et des Etats Unis, invite sa nombreuse clientèle à venir examiner son assortiment de: Porcelaine dorée et blanche; Faïence anglaise "stone china," cristaux français et américains, Plaqué doré, Coutellerie anglaise et américaine, ferblanterie, etc. etc. etc., qu'il offre à vingt cinq pour cent au-dessous du prix du marché. Quant aux soins des pratiques, ils sont laissés à la charge de M. A. Berlin, attaché à la maison, et connu depuis longtemps dans ce genre d'affaires.

B. GEO. BOULET,
Marchand de Groceries en gros, Provisions de bateaux, et Importateur de VINS FINS, EAUX-DE-VIE, ETC., Nos. 5 et 7 de la rue Front, et Nos 8 et 10 de la rue Fulton.
4 mai—1m. Nlle Orléans.

F. GONTHIER
—a transporté son—
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR
—AU NO—
143 ... DE LA RUE GRAVIER ... 143
où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il espère que les commandes à des prix réduits.

Des propositions pour fouiller l'embouchure du Fleuve Mississipi.
SONT demandées par le comité permanent de la Chambre de Commerce. Il faut y annoncer les moyens qu'on se propose d'adopter, le coût et le temps qu'il faudra pour l'exécution des travaux. [illegible] envoyées au Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, le plus tôt possible [illegible].
CHARLES BRIGGS, Président.

Professeur de Français.
UN Français d'un âge mûr, qui a été instituteur en France pendant de longues années, et résidé aux Etats-Unis près de 8 ans, désire donner des leçons de français, soit dans une maison d'éducation de cette ville, soit dans les familles. Il ferait aussi bien l'éducation pour la campagne. Il pourrait fournir les meilleures références. Adresse A. T. F. Gros Box, 127.

DEMANDE.
ON demande immédiatement un garçon de voiture. Inutile de se présenter s'il n'a pas les capacités voulues. S'adresser rue des Remparts, entre St-Pierre et Toulouse No 131.

Résidence d'été à vendre.
A vendre, une charmante résidence d'été, toute meublée, avec dépendances complètes, récemment construite, avec jardin, verger, potager, wharf, maison de bain située au village de Tchefuncte à proximité des villages de Madisonville et de Mandeville, à cinq heures de distance de la Nouvelle-Orléans par le steamer. [illegible] Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

Fete de Mai DES TURNERS, AUX FAIR GROUNDS, Le 9 et le 10 Mai.

UNE grande PROCESSION de la Société des TURNERS et de leurs invités qui doit partir de la Salle de Turners à neuf heures du matin et qui doit passer par les principales rues, précédera le Festival le dimanche.

Les plus grandes préparations sont faites pour l'amusement des invités et des visiteurs. Démanche grand concours d'exercices gymnastiques, avec des prix convenables, sera ouvert à tous ceux qui voudront y participer. En outre un grand nombre d'autres concours et de jeux d'adresse ou de force physique y compris des courses de vélocipèdes et autres, seront arrangés. Deux bandes de musiciens, l'une pour les morceaux de concert l'autre pour les danses, seront présentes pendant toute la durée de la fête.

Pendant les deux journées il y aura des tirs à la cible et des prix seront donnés aux vainqueurs.

Les amusements se termineront chaque soir par un brillant

Feu d'Artifice.

Les plus grandes précautions seront prises pour empêcher qu'il y ait aucun désordre, même le plus léger.

Prix d'entrée ... $1 00
(Dames et enfants, gratis)
Au nom du Comité d'arrangement, A. HERTZBERG, Secrétaire.

Société de Prêts et de Garanties,
AU COIN DES RUES ST-CHARLES ET PERDIDO.
CAPITAL AUTORISÉ—$500 000.
CETTE institution a reçu de l'Etat de la Louisiane, une charte de vingt-cinq ans. Ayant été mise sur une organisation permanente, elle est prête à faire des prêts à CINQ POUR CENT ou plus sur Diamants, Argenterie, Montres, Bijoux, Marchandises sèches, Dentelle, Linge de corps, Meubles, Meubles et Immeubles de toute espèce, etc.
Billets ayant [illegible] sur Mandats de l'Etat, Mandats de la Police métropolitaine, Billets de ville, Bons de Levées, ou toutes autres propriétés de l'Etat ou de la ville, sur paiements à faire aux officiers des Etats-Unis. Mandats du quartier maître des Etats Unis, sur le Fleuve Ouest, et [illegible] Argent.
ENTRÉE PRIVÉE: Les Dames trouveront, au dessous [illegible] Carondelet, une entrée privée qui les conduira au bureau de la Partie.
JOS. H. WILSON, Président.
Jas W. HILLMAN, Caissier.

Chien trouvé.
Est entré, chez le soussigné, dans la cour [illegible], un CHIEN D'ARRÊT [illegible]. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais.
G. H. QUERCHOUX. Coin Levée et Trieux, près des Casernes, Troisième District.

Demande de Chambre.
UN MONSIEUR demande une chambre garnie avec pension, dans une famille de la ville. S'adresser à la boîte F. a 501, au Bureau de Poste.

INFIRMERIE TOURO.
Bureau du Secrétaire, Nouvelle Orléans 6 mai 1869.
LES membres de cette Société sont priés que l'assemblée annuelle prescrite par l'article [illegible] aura lieu DIMANCHE prochain, à dix heures [illegible].
Par ordre du Président, JOSEPH MAGNER, Secrétaire.

Le Dr. LUKE
TRAITE toutes les maladies secrètes de Syphilis [illegible] [illegible] Tonsil—1m.

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.
Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en fer blanc, et sans os. GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.
L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande [illegible].
A. PIERPONT & CO. Marchands de groceries en gros, Receveurs de provisions, No 15 de la rue Nlle-Levée, Nlle-Orléans—Agents.

DOUZIÈME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance du "HOPE" de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No. 21, rue du Camp.
CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'an née expirée le 30 avril 1869			$26,913 94
Savoir: sur les risques d'incendie	$[illegible] 21		
de mer	[illegible] 21		
de rivière	[illegible] 52		
Montant au crédit du compte de profit et pertes			11,[illegible]
Pertes payées dans la même période			215,[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]		
maritimes	[illegible]		
rivière	[illegible]		
Moins, 15 0/0 remis			
Réassurances	[illegible]		
Primes remises	[illegible]		
Taxes	[illegible]		
Loyer, souscriptions, dépenses, intérêts			89,577 46
Moins comptes et billets pour primes			$25,956 46
			26,576 74
			$105,399 60
Montant réservé pour les risques non terminés au 30 avril 1869	$30,[illegible] 69		
Dividende de VINGT POUR CENT			55,399 60
			50,000
			$105,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit: Prêts garantis par premières hypothèques sur des propriétés foncières dans cette ville			$139,146 44
Prêts garantis par nantissement à courte échéance			11,[illegible]
Billets pour primes à courte échéance			18,[illegible] 77
Actions de banque et autres actions			34,[illegible]
Primes en voie de perception			25,[illegible]
Biens fonciers			31,[illegible]
En espèces			139,[illegible]
Total de l'actif			$365,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
H. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 5 mai 1869. FELIX GRIMA, Notaire Public.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée:
RÉSOLU qu'un dividende COMPTANT DE VINGT POUR CENT, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année échue le 30 avril 1869, soit déclaré, et payé à partir du 10 de ce mois, aux actionnaires ou à leurs représentants.

DIRECTEURS:
JOHN J. ADAMS, J. C. DENIS,
AUG. COUTURIÉ, T. H. BLAKE,
FELIX A. DUCROS, H. TETE,
WM. ALEX. GIRDON, F. MALOCHEE,
H. PEYCHAUD.

Bœuf Mess.
POUR MOINS QUE MOITIÉ PRIX DU PORC, on peut avoir du bœuf mess de qualité supérieure, marque "Victoria" (King, Berg & Banks), sur lequel l'attention est appelée.
PERKINS, SWENSON & Co., 66, rue Carondelet, coin Union.

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA.

ORGANISÉE A ST LOUIS EN JUIN 1868.

Cette Compagnie a déjà un revenu de plus de $700,000 en primes.

ELLE EST PUREMENT MUTUELLE, N'A PAS D'ACTIONNAIRES, ET TOUS SES PROFITS SONT RÉPARTIS ÉQUITABLEMENT ENTRE LES DÉTENTEURS DE POLICE.

Emission de toutes sortes de Polices sur la Vie et de Dotation.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE:
Bureau No. 100, rue de la Commune.
(VIS A VIS LE CITY HOTEL.)

OFFICIERS:
J. B. HOOD ... PRÉSIDENT.
L. F. GENERES ... VICE PRÉSIDENT.
B. L. GIBSON ... AVOCAT.
SAMUEL FLOWER ... SECRÉTAIRE.

DIRECTEURS:
M. MUSSON, W. M. PERKINS,
E. H. SUMMERS, JNO. CHAFFE,
W. S. PIKE, JOSEPH HOY,
H. V. OGDEN, THOS. H. HUNT,
JULIUS VAIRIN, JNO. WILLIAMS,
CHAS. BAQUIE, J. T. PACE,
R. PRITCHARD.

COMMISSAIRES:
Les citoyens suivants, composant le Bureau des commissaires-conseillers pour le département de la Louisiane ont chacun une police dans l'Association, sur laquelle ils paient annuellement la prime indiquée en regard de leurs noms:

J. B. Hood	$805 40
R. Pritchard	591 10
Henry W Conner	831 80
H. R. Summers	877 80
Richard Flower	685 70
Henry W. Ogden	[illegible] 00
W. M. Perkins	943 90
J. J. Irby	885 10
Julius Vairin	490 10
Joseph L. Harris	1052 60
John Phelps	899 80
D. B. Penn	852 50
J. Pinckney Smith	843 20
George Norton	434 30
G. T. Webster	835 60
Sam'l Henderson	645 80
Isaac N. Marks	968 50
B. F. Glover	487 60
A. K. Bader	848 30
G. W. Logan, Jr.	874 40
J. A. Harral	840 40
W. E. Hughe	407 70
J. K. Bell	926 70
David Jamison	333 30
E. M. Walmsley	850 80
Louis F. Generes	836 60
Morgan Cammack	852 40
John Chaffe	990 40
R. N. Lewis	852 50
A. N. Craig	846 60
E. B. Wheelock	895 40
Emory Clapp	686 80
Thos. S. Barton	737 70
B. F. Eschelman	869 90
John Williams	968 50
Chas. Baquié	983 50
Joseph Hoy	983 50
W. S. Pike	923 70
A. L. Stuart	512 80
Theodore Berresox	478 10
Louis Schreck	444 00
Geo. A. Fosdick	933 00
A. B. Cammack	1101 40
A. W. Blakemore	877 00
J. B. Jennings	746 50
Douglas West	905 40
A. A. M. Reinhard	933 30
Hugh Bein	407 70
A. Q. Kennett	1098 80
Richard Taylor	987 90
Jas. T. Page	882 40
Thos. H. Hunt	1143 40
A. Baldwin	1027 70
C. H. Hyams	865 30
Justin Wolkart	591 40
M. Musson	1054 50
Archie Woods	466 70
J. Weed	943 90
Alfred Kearney	1918 00
Jno. M. Pelton	1101 40

Plus de cent autres personnes se sont inscrites et auront bientôt droit aux mêmes privilèges.

La LIFE ASSOCIATION OF AMERICA étant une compagnie purement MUTUELLE, et le Département de la Louisiane ayant le privilège de placer dans l'Etat le revenu provenant des primes d'assurance, possède les avantages d'une institution d'Etat en même temps qu'elle offre les garanties résultant du placement des primes dans une partie considérable de l'Union.

Le bureau du Département de la Louisiane est maintenant ouvert et en mesure de commencer les affaires, et les polices seront émises à des conditions aussi favorables que celles offertes par n'importe quelle autre compagnie solvable et bien établie.

J. B. HOOD,
Président du Département de la Louisiane.
18 avril—1m

Loterie Nationale DE L'ILE DE CUBA.
PAR ordre de Son Excellence le Gouverneur Supérieur Politique de la Havane, les 25,000 Billets dont se composait la Loterie à chaque tirage, sont réduits à 20,000 jusqu'à nouvel ordre. Dans chaque tirage, il y aura donc 20,000 Billets à 20 Dollars chaque, le montant qui sera distribué à chaque tirage sera de 360,000 Dollars, divisés en 513 Lots, savoir: [illegible]
Cette innovation aura lieu à partir du tirage No 819, du 4 mai 1869. Havane, le 1er avril 1869. L'Administrateur Général, FRANCISCO COMPRODON.

M. MANUEL BORNIO, No. 63, RUE DE CUBA, à la Havane.
PREMIER sous-collecteur d'exportation de Billets de Loterie se charge de remplir tout ordre pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, à une commission raisonnable.
Pour toute autre information s'adresser à MM. BORNIO & FRÈRE, No 77, Rue Gravier.

Loterie de la Havane!
LE soussigné, comme PREMIER SOUS-COLLECTEUR D'EXPORTATION DE BILLETS DE LOTERIE, de la ville de la Havane, continuera à remplir les ordres pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, moyennant une commission modérée.
M. BORNIO, No 63 rue de Cuba, Havane.
Pour plus de détails et informations, s'adresser à MM. BORNIO BROTHERS au No 77 de la rue Gravier, Nouvelle Orléans.

LOTERIE DE LA HAVANE
Les soussignés continuent à payer la prime la plus élevée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane.
Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier.

Proclamation du Maire.
Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 1er mai 1869.
CONFORMÉMENT à la charte de la ville, une élection aura lieu le [illegible] pour quatre Aldermen et sept Aldermen-Assistants, savoir:
Aldermen
Un Alderman pour le Premier District, en remplacement de Thomas Mahey.
Un Alderman pour le Deuxième District, en remplacement de [illegible].
Un Alderman pour le Troisième District, en remplacement de [illegible].
Un Alderman pour le Quatrième District, en remplacement de [illegible].
Aldermen-Assistants
Un Alderman Assistant pour le Premier Ward, en remplacement de [illegible].
Un Alderman Assistant pour le Deuxième Ward, en remplacement de J S [illegible].
Un Alderman Assistant pour le Troisième Ward, en remplacement de W. [illegible].
Un Alderman Assistant pour le Quatrième Ward, en remplacement de H. W. Montgomery.
Un Alderman Assistant pour le Sixième Ward, en remplacement de T. F. [illegible].
Un Alderman Assistant pour le Onzième Ward, en remplacement de [illegible].
[illegible]
JOHN R. CONWAY, Maire.
JOHN W. OVERALL, Secrétaire.

Comité Démocrate de Paroisse.
ORDRE D'ELECTION.
Salle du Comité Démocrate de Paroisse.
Nlle-Orléans, 1er mai 1869.
AUJOURD'HUI, à une réunion de ce comité, la résolution suivante a été adoptée: [illegible]
M. S. BRADY, Président.
ST L. DUPLAIX, Secrétaire.

Mme ROBERT,
195 ... RUE CANAL ... 195
Entre Bourgogne et Remparts.
DENTELLES RICHES et CHALES en DENTELLES, MODES, NOUVEAUTÉS ET CONFECTIONS des derniers genres de Paris.

BLANCHISSEUSE.
ON a besoin immédiatement d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser rue de Chartres, No 190 (près Ste-Anne), maison Fontaine.

Corde de Manille. Corde de Manille.
DE la célèbre manufacture de Lawrence, Waterbury & Co. de New York. Les soussignés en ont constamment de toutes les grosseurs.
MARSHALL J. SMITH & CO. No 51 de la rue Carondelet.

DR. A. DUCATEL,
163 ... ESPLANADE ... 163
CONSULTATIONS DE 6 A 8 P. M.

SELLES ... $5 ... SELLES.
A CINQ PIASTRES.
2000 SELLES, Selles McClellan, à $5. [illegible] selles de chevaux à $5 et à $10. 2000 paires Chaînes traits, à 50 c. et $1 la paire. —Egalement— Un grand stock de quincaillerie, à bas prix à vendre par E. B. CHURCHILL & BRO, Successeurs de Taylor & Churchill, No 41 de la rue des Magasins.

Messieurs, Sachez-le!
100 douzaines de Chemises françaises, toutes de toile pure et venant d'être reçues par le steamer Teutonia.
A vendre à $60 la douzaine. Elles valent $90.
GUÉS & NIPPERT, No 137 de la rue du Camp.

A. SIMON
94 ... PASSAGE DE LA BOURSE ... 94
LIBRAIRIE, Brochures, Journaux, Fournitures de Bureau, etc. Reçoit les abonnements à tous les publications périodiques. Service à domicile.

AVIS.
UN Français serait prêt à donner les meilleures recommandations et réussit le français à l'espagnol et l'anglais, désire donner des leçons soit dans un pensionnat, soit dans les familles. Il peut enseigner les branches ordinaires de l'éducation et toutes les langues et l'espagnol. S'adresser au rédacteur de l'ABEILLE.

A LOUER EN ENTIER OU SÉPARÉMENT, la maison No 261, rue des Grands Hommes, entre Champs-Elysées et Mandeville, [illegible] VALLÉE, coin Amour et Kaighen.

LOTERIES.
Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane POUR LE 7 MAI—CLASSE [illegible]

13	10	60	27	49	28	34	21	40	24	68	2	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux se font en public et journellement, dans le salon de la Compagnie.
C. T. HOWARD, Président,
R. de St Charles, immeuble Union, Nlle-Orléans.
En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle Orléans, le [illegible] de janvier 1869.
ADAM GIFFEN, JOHN G. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
(Incorporée le 17 août 1868.)
CHAS. T. HOWARD ... Président.
Loterie de Numéros Simples.
GROS LOT ... $25,000.
Classe C.
Tirage, le SAMEDI, 15 mai 1869, à la Nlle-Orléans.
—PLAN—
10,000 Billets ... 534 lots gagnants [illegible]
Billet entier $12, demi-billet $6, quart de billet $3, huitième de billet $1 50.
Explication des lots d'approximation. [illegible]
Les lots sont payés en plein sans déduction.
Les demandes des billets doivent être adressées à CHAS. T. HOWARD, président, Lock Box 694, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Mme OLYMPE
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient d'ouvrir son nouveau magasin au No 144 rue du Canal.

AVIS.
A partir de SAMEDI, 1er mai 1869, le bateau à vapeur WARREN BELLE reprendra ses voyages réguliers à St Martinville [illegible].
Par ordre, T. D. HINE, Surintendant.

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.
CAPITAL, $5 000 000 EN OR.
—ET—
Compagnie d'Assurance Maritime ANGLAISE ET ÉTRANGÈRE LIMITÉE.
Capital, $5 000 000, en or.
LE soussigné est prêt à assurer contre les risques de [illegible].
R. G. MUSGROVE, Agent, 14 rue Carondelet.

LOTERIE DE LA HAVANE.
PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier.

Maisons de jeu
THE POLKA
61 ... RUE ST-CHARLES ... 61
Maison de Jeu, ouverte selon la loi.
Le plus bel établissement de la ville. On y joue TOUS LES JEUX DE BANQUE. Les MINEURS et les INDIVIDUS IVRES n'y sont pas admis. La BUVETTE est pourvue des meilleures liqueurs. Un excellent ORCHESTRE est engagé par la maison. Un AGENT DE POLICE SPÉCIAL maintient l'ordre.
—AUSSI—
Un beau SALON DE [illegible] au premier.

Le Nouvel EL DORADO,
59 ... RUE ST-CHARLES ... 59
La plus grande maison de jeu du monde.

GOLDEN GATE SALON,
13 ... RUE ROYALE ... 13
Tous les JEUX de BANQUE y sont joués.
Le plus grand salon de KENO de la ville, [illegible].
Les mineurs et les personnes ivres ne sont pas admises.

BELLE UNION,
17 ... RUE ST CHARLES ... 17
Magnifiques Salles, bien aérées.
Ouvertes, tous les matins à 9 heures.
On y joue tous les jeux de banque.
BELLE SALLE DE KENO au premier qui [illegible].

EUREKA.
Maison de jeu autorisée par la loi.
44 ... ST CHARLES ... 44
S'OUVRE tous les jours à 9 heures A. M. [illegible].

$55, $55, $55, $55, $55
Machine à coudre de GROVER & BAKER,
Pour les familles—Machines qui ont remporté les premiers prix.
Excellentes sous les rapports suivants:
Beauté et élasticité du point.
Perfection et simplicité de la Machine.
Usage des deux fils directement des bobines.
Aucun rapprochement des coutures à la main et aucune perte de fil.
Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.
Le couture retient sa beauté et sa fermeté après blanchissage et le repassage.
Ces machines font ce que font les autres et en outre, les plus belles broderies permanentes.
Le premier prix—La Croix de la Légion d'Honneur—a été décerné aux représentants de la Machine à coudre de GROVER & BAKER à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. Elles sont données pour les autres.
Le Dépôt est au No 182 de la rue du CANAL, Nlle-Orléans.

SIEG & KRUG,
58 ... DOUANE ... 58
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES ETRANGÈRES
—ET—
Agents pour la vente de FIL en BOBINES, d'ALEXANDER.
MM. Sieg & Krug ont constamment en magasin un fort stock de ces articles qu'ils offrent à des prix très [illegible] avantageuses.

DENTISTES.
Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, [illegible].

Changement de domicile.
J. A. CARADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL [illegible].

Avis de Société.
M. FRANCIS HOOKER devient associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la firme sera J. A. LUM & CO.
Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins No 182 rue [illegible], et No 13 rue [illegible], où VOITURES de toutes espèces à bon marché.
J. A. LUM, FRANK [illegible]